



Recommandation de sécurité No. 9

Date de la publication	15.05.2018
No. reg. du rapport final	2017111401
Déficit de sécurité	<p>Le mardi 14 novembre 2017 vers 4h20, le train CFF Cargo 50772 en provenance de Lausanne est entré en collision avec une pelle rail-route qui effectuait des travaux sur la voie 2 interdite en gare de Vevey. Personne n'a été blessé.</p> <p>Lors de la suppression de l'interdiction de la voie 22, ainsi que des aiguilles 12 et 13, le chef de circulation a en outre supprimé l'interdiction de la voie 2, ceci alors que sa praticabilité n'avait pas été annoncée par le chef de sécurité. Dès lors, l'itinéraire du train 50722 a été établi par la voie 2 automatiquement par l'appareil d'enclenchement.</p> <p>Les facteurs suivants ont contribué à l'accident :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'enraillement de la pelle rail-route entre deux points de comptage d'essieux qui ne génère pas d'occupation de voie dans l'appareil d'enclenchement. En conséquence, le chef de circulation ne dispose pas de l'état d'occupation de la voie sur son écran Ittis.- La remise en service partielle, puis la réinterdiction d'un secteur de voies dans un laps de temps court <p>La disposition d'exécution des travaux mentionnait que la voie 22, les aiguilles 12 et 13 devaient être rendues pour l'exploitation entre 4h15 et 4 h25 puis à nouveau interdites de 4h25 à 5h17. Au regard du risque inhérent, la remise en service d'une partie des voies lors de travaux, dans un laps de temps aussi court augmente le risque potentiel d'erreur.</p>
Recommandation de sécurité	<p>Groupe cible : CFF, BLS, SOB</p> <p>Afin de diminuer les risques inhérents à la remise en service d'un tronçon de voie dans les zones de travaux pour le passage d'un train, les CFF devraient, lors de la planification des travaux, privilégier des mesures d'exploitation, comme l'entrée d'un train sur une autre voie que celle prévue habituellement à l'horaire.</p> <p>L'utilisation des automatismes encore actifs de surveillance du déroulement de l'exploitation serait alors optimisée.</p>
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Rapport final